

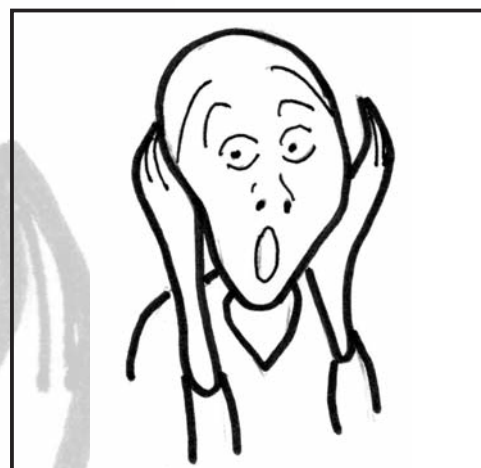


"LA MAIN DANS LA MAIN : Bureau de dépôt : 5000 NAMUR MAIL - Prix : 1 Euro - Mensuel n° 296 Mai 2012 - Ed. resp. : Andrée Defaux - 64, rue Pépin - 5000 Namur

P705187

LE CRI

Banaliser la pauvreté, c'est inacceptable et intolérable !



Sandro : « Je suis Grec. J'ai 6 ans. Mes parents ne savent plus me nourrir. Ce 10 février, ils m'ont déposé à l'entrée d'une association. Chaque nuit, je fais un cauchemar : mes parents m'abandonnent. Mais il m'arrive aussi de rêver d'une grande famille partageant la même table. »

Oare : « Je suis Africaine. J'ai 8 ans. Je vis dans un camp de réfugiés depuis 3 ans. Nous avons faim. Nous mourons comme des bêtes. Chaque nuit, je fais un cauchemar : mes parents meurent. Mais il m'arrive aussi de rêver que toute notre famille se retrouve autour d'une grande table. »

Sam : « Je suis Belge. J'ai 10 ans. J'habitais dans une maison de la cité des Ecureuils. Nous avons été expulsés, il y a un mois. Je viens d'être placé dans une institution pour raison de pauvreté. Chaque nuit, je fais un cauchemar : on m'arrache à mes parents. Mais il m'arrive aussi de rêver que notre famille se retrouve autour d'une grande table. »

« Quel est notre avenir ? » « Nous faut-il souffrir encore et encore ? » « N'ont-ils pas compris qu'ils font le nid de intégrismes et de l'extrême-droite ? »

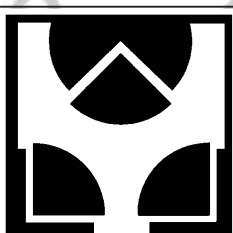
« Nous rêvons pourtant d'une grande famille qui partage un même repas. »

Fabien Lardinois

Illustration inspiré de «Le Cri», du peintre Edward Munch en 1893 et 1917, vendue dernièrement aux enchères à 91 millions d'euros.

N° 296

SOMMAIRE



L • S • T
**LUTTES
SOLIDARITÉS
TRAVAIL**

Rue Pépin, 27 • 5000 Namur

Tél. : 081 / 22 15 12

Cpte : IBAN BE 67 0013 3858 9387

Bureau de dépôt :
5000 NAMUR MAIL
P 705187

Prix : 1 Euro
Mensuel n° 296
Mai 2012

Ed. resp. : Andrée Defaux
64, rue Pépin - 5000 Namur

- Andenne **2**
 - Revoir nos petits enfants
- Namur **3**
 - Parcours d'artistes
- Namur **4**
 - Développement durable
- Ciney-Marche-Jemelle **5**
 - Le journal...ça nous rassemble
- Nos droits **6**
 - Les saisies
- La page des enfants **7**
 - La BDR c'est...
- Ça se passe
- Petites nouvelles **8**

EDITORIAL

D'ANDENNE

« REVOIR NOS PETITS-ENFANTS »

Des grands-parents s'expriment sur le placement de leurs petits-enfants...

LA SÉPARATION

Il y a plusieurs mois, lorsque notre fils et notre belle-fille se sont séparés, les enfants sont restés avec leur maman car notre fils reconnaissait qu'il n'était pas en état de les garder à ce moment-là, il avait besoin de prendre du recul.

Les enfants sont donc restés avec leur mère ; et notre fils, par choix, n'avait pas de droit de visite durant cette période. Les enfants ont dans un premier temps été suivis par le SAJ.

La maman a alors retrouvé un logement. Elle était toujours suivie par le SAJ et une équipe d'éducative venait chez elle pour l'accompagner. On venait voir comment elle se débrouillait avec les enfants. Mais cela n'était pas toujours évident.

Les enfants ont alors fait un séjour de plus d'un mois tous les deux à l'hôpital. Ils sont retournés chez leur mère et là, ils étaient alors suivis par le SPJ.

On a eu les petits quelques temps les vacances d'été. La police est venue et ils ont emmené leur papa pour une audition. Après, ils sont revenus et ont emmené les petits ! On ne voulait pas les donner. Mais ils avaient un papier du juge. C'était dur ! C'est ainsi qu'ils sont partis et qu'on les a vus pour la dernière fois ! On les a « embarqués » comme des « voleurs ». Mais on n'avait pas le choix. La petite demandait pourquoi ils devaient partir ? On a alors essayé de leur expliquer qu'ils verraient parfois leur maman et leur papa mais que ce n'était surtout pas des vacances. On a eu le cœur brisé ! Et on se dit alors que c'est injuste !

LE PLACEMENT

Les enfants ont alors été placés en institution mais ils ont été séparés. Le petit sur Namur et sa sœur aussi mais pas au même endroit. Cela a été un choc pour nous ! C'est dur de ne plus voir ses petits-enfants alors qu'ils avaient l'habitude de venir tous les jours à la maison. « D'habitude, je

fêtais mon anniversaire (dit le grand-père) en même temps que celui de la petite. Là, on ne sait plus les prendre dans nos bras, les entendre rire... On se sent impuissant. Les enfants posent des questions à leur papa quand il leur rend visite et il ne sait pas toujours quoi leur répondre. On espère qu'ils reviendront un jour à la maison. On a déjà acheté des lits et on les a mis au grenier. On ne sait jamais... S'ils reviennent, je séparerai la grande chambre avec une cloison et ils auront ainsi chacun leur chambre et leur lit. »



Le petit est quand même très jeune et en étant séparé de sa sœur, il prend une autre petite fille de l'institution pour elle... Les deux petits se voient une seule fois par mois. On a demandé pour qu'ils soient de nouveau réunis mais ce n'est pas possible. Ils sont dans des établissements différents pour des raisons bien précises. La petite a besoin d'un encadrement plus spécifique que le petit. Il faut aussi savoir que la petite a changé plusieurs fois (trois fois) d'institution. Le papa est allé pour la visite de la petite et quand il est arrivé, elle partait pour la nouvelle institution. Il n'a pas eu son temps de visite et on ne l'avait pas prévenu !

Leur père voit le petit et la petite une fois par mois pendant une heure. La même chose pour leur maman. Ils ne sont pas seuls dans la pièce. Il y a une personne qui reste avec eux. Quant à nous, grands-parents, on ne pouvait pas les voir. On restait dans la voiture en espérant les apercevoir quand notre fils y allait.

DROIT DE VISITE

En fait, le SPJ a dit au papa que les grands-parents ne pouvaient pas voir les enfants parce qu'il leur fallait le temps de s'adapter. C'est après quelques mois que nous avons alors décidé d'écrire un courrier au SPJ avec l'aide de LST où nous demandions de pouvoir rendre visite à nos petits-enfants. Nous avons reçu une réponse des services de l'Aide à la Jeunesse un mois après, nous répondant que nous pouvions les voir une fois tous les deux mois pendant une heure en même temps que leur papa. Leurs parents peuvent aussi téléphoner une fois par mois aux deux petits.

Le grand-père : « Quand je suis allé voir le petit la première fois, quand je suis entré, il ne m'a pas reconnu tout de suite. Après, il était tout content. Il disait : « Papy, papy... ». Cela m'a fait quelque chose de voir le petit. Il avait changé et il avait grandi, devenu « castard »... je n'en revenais pas ! Il est resté sur mes genoux tout le temps de la visite et on a dessiné ensemble des pous-

sins. On a aussi fait des photos du petit et de la petite. Cela m'a fait énormément plaisir de les voir ! ».

La grand-mère : « Et la première fois qu'on a revu la petite, c'était au moment de son anniversaire. On lui a apporté son gâteau qu'elle avait demandé que je lui fasse. Elle était super contente ! Ils sont changés tous les deux. »

Lorsque nous allons voir les petits, que ce soit les parents ou nous les grands-parents, nos frais de déplacements coûtent cher. Et ce n'est pas toujours facile avec des petits revenus. Lorsqu'on va voir la petite, il faut compter 20 euros d'essence aller-retour car elle est un peu plus loin maintenant.

Ce qu'on souhaite le plus, c'est qu'on remette les enfants ensemble et si possible pas trop loin pour nos visites. Et ce qu'on souhaiterait aussi, c'est qu'ils puissent revenir une fois à la maison pendant les vacances ou un week-end.

Une famille de militants

DE NAMUR

PARCOURS D'ARTISTES

La ville de Namur a organisé durant deux semaines de mars un parcours d'artistes. A cette occasion, nous avons exposé certains travaux réalisés dans nos ateliers

Est-ce qu'on est artiste ? Qui est vraiment artiste ?

Nous sommes jeunes ou plus âgés, venant de tous azimuts. On découvre la peinture, différentes techniques, ensemble on cherche, on apprend. Et on découvre son style car on est tous différents et dans nos peintures on exprime ce qu'on ressent, on fait passer un message pour le monde.

On s'inspire les uns des autres, on s'enrichit de ce que chacun apporte. On se complète dans la bonne humeur.

« J'aime peindre car c'est un travail qui permet de m'évader. J'aime réussir mes tableaux, ça me donne une image positive de moi-même.

Chez moi, je n'ai pas de place pour peindre. Ici, il y a de l'espace et ensemble on apprend. »

Véronique



« J'avais prévenu quelques personnes que je connaissais.

Une dame est venue, elle était très surprise par la beauté de nos dessins. »

Roland

Les gens qui sont venus voir étaient positivement surpris. Ils voulaient savoir comment on est arrivé à faire cela, ce qui motivait notre travail.

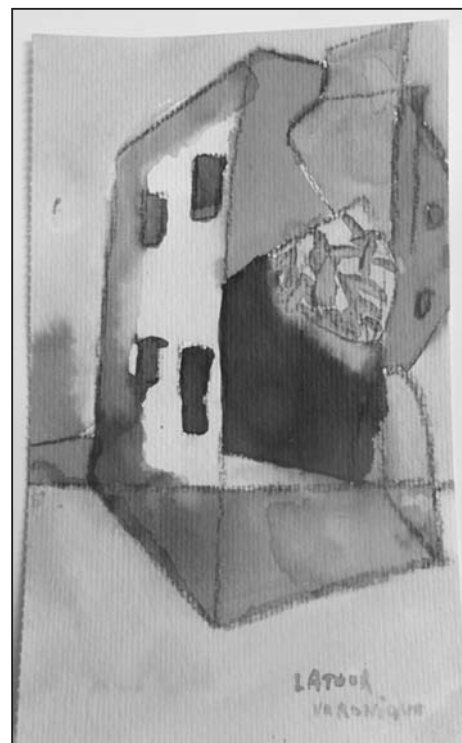
D'autres personnes étaient étonnés d'apprendre que LST participe au parcours d'artistes.

Pourquoi pas ?

« Cela faisait trois ans que je ne venais plus à l'atelier. L'exposition m'a permis de voir l'évolution du travail réalisé. Maintenant, je reviens.

Cela m'a fait redécouvrir l'envie de peindre et de dessiner. »

Mariza



Ce n'est pas parce qu'on a des soucis de logement ou de revenus qu'on ne peut pas prendre du plaisir à créer.

On est des adultes mais on a du plaisir comme des enfants à découvrir avec spontanéité les joies de la peinture.

« Bravo pour les réalisations exposées.

Bravo pour tant de générosités, de créativité, de talents,...

Et surtout merci pour l'âme qui se dégage de tout cela : on en serait fier d'être humain !

Bonne continuation. » Un visiteur

Véronique, Mariza, Roland, Catharina, Francine, Frédéric, Clélia, Isabelle

NAMUR

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET PAUVRETÉ

Dialogue au long cours



Dans notre numéro 289 du mois de septembre 2011, nous vous avons parlé de notre réflexion autour du Développement Durable. Cette réflexion a connu un nouveau temps fort, ce 3 mai, avec la rencontre des Présidents de Commissions parlementaires du Parlement wallon.

Rappel et état des lieux.

LA CONFÉRENCE DE RIO : LES TROIS PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Développement durable est une notion née en 1992 à la Conférence de Rio. 3 axes ou « piliers » définissent le Développement Durable (DD).

- le DD doit assurer la justice sociale et le bien-être, et donc éradiquer la pauvreté et les inégalités sociales et de genre ;

- cela doit se faire à l'aide des moyens économiques, ce qui suppose de revoir nos modes de consommation et de production (SCP) et la redistribution des richesses ;

- dans le respect et le retour aux limites environnementales de la planète, ce qui inclut la préservation des ressources naturelles et des services qu'elles rendent.

2012 : 20 ANS APRÈS RIO...

Un peu partout dans le monde, des personnes et associations ont voulu réaffirmer l'importance des objectifs de Rio.

En Belgique, la Coalition Rio+20 (1) qui réunit un nombre d'organisations et

associations (2) (dont association 21), a publié un plaidoyer, en vue du sommet des Nations Unies à Rio en juin 2012.

La réflexion que nous menons actuellement s'inscrit dans ce cadre.

17 OCTOBRE 2011 : RENCONTRE AU PARLEMENT WALLON

Ce 17 octobre 2011, journée mondiale du refus de la misère, invités au Parlement wallon, Associations 21, les Mouvements ATD quart-monde et LST rassemblaient des associations actives dans des domaines de l'agriculture et de l'alimentation durable, et de la lutte contre la pauvreté, au Nord comme au Sud, à partager leurs points de vue et expériences. L'objectif était de porter ces préoccupations aux élus régionaux, afin que ces préoccupations soient traduites dans les textes de lois.

Autour de la « Dalle en l'honneur des victimes de la misère », nous avons lu le témoignage d'une famille de militants de LST à propos de la fragilité de leur situation de logement (3)... Tout le contraire du Développement Durable.

3 MAI 2012 : RENCONTRE AVEC LES COMMISSIONS DU PARLEMENT WALLON

Dans le prolongement de la réflexion du 17 octobre, une rencontre réunissant les participants à cette réflexion et les Présidents des Commissions Parlementaires (4) a été organisée ce 3 mai, toujours au Parlement. C'est une étape

supplémentaire dans l'interpellation et la prise en compte de ces problèmes par les responsables politiques.

Un grand nombre de militants d'ATD et LST étaient présents.

Nous avons questionné les parlementaires à propos de plusieurs thématiques : l'arme alimentaire qui est à l'œuvre au Nord comme au Sud sur les plus pauvres, les enjeux du Développement Durable au regard de ce que les plus pauvres vivent (habitat, droit à la famille, accès à l'énergie, sécurité d'existence,...).

DIALOGUE AU LONG COURS...

Ces rencontres s'inscrivent donc dans toute la réflexion de « Rio + 20 » et visent à faire avancer les législations dans le sens du Développement Durable.

C'est un travail global qui inclut également tout le travail des autres membres du collectif belge, dont Associations 21 et tous ses membres.

... AVEC LES PLUS PAUVRES

L'objectif de mouvements comme LST et ATD est d'y intégrer la pensée et la parole de celles et ceux qui subissent le plus l'exploitation outrancière de l'humain et de la nature, à savoir les plus pauvres.

Ce questionnement des plus pauvres à propos de notions et objectifs clé du Développement Durable est porteur de sens pour toutes les parties prenantes au dialogue sociétal comme pour les gouvernants.

Faire mûrir ce dialogue prend du temps... Nous devons continuer à nous y faire entendre !

Luc et Jacques

1 <http://www.rioplus20.be/fr/node/44>

2 Syndicats, associations, Dont Associations 21, plateforme dont fait partie LST, voir lmdm LMDLM 289 septembre 2011.

3 Témoignage intégral dans LMDM 291, novembre 2011.

4 Sous groupe du Parlement s'occupant de matières précises : ici Action Sociale, économie, agriculture.

CINEY-MARCHE-JEMELLE

LE JOURNAL... ÇA NOUS RASSEMBLE

Paroles sur ce que le Journal représente pour nous

C'EST NOTRE JOURNAL

Sur la région de Ciney-Marche, nous écrivons tous les mois un article dans le Journal. C'est important pour nous d'y participer parce que c'est notre journal. Il est écrit par des familles qui vivent la pauvreté et qui se rassemblent pour lutter contre ce qui produit la misère.

Prendre la parole

«La première fois que

j'ai lu un article, je me suis dit:

mais ça parle de ma vie ça !

Avant de connaître LST, je gardais

tout pour moi. Dans le groupe, je

me suis senti reconnu par des

pareils à moi. Quand je me suis

senti en famille, j'étais plus franc.

J'étais prêt moi aussi

à prendre la parole

dans le Journal.»

Y TRAVAILLER ENSEMBLE

Régulièrement en Caves, en permanence, en revenant de l'atelier famille... un d'entre nous dit : «ça il faut en faire un article». Avec la personne qui veut écrire l'article, on se voit une fois ou deux pour en parler, l'écrire et le relire ensemble.

Une fois par mois, à la permanence du jeudi matin, nous plions le Journal, c'est l'occasion de parler ensemble des articles.

Prendre du recul

«En lisant

le Journal, j'apprends

beaucoup de choses. Sur mes

droits, sur l'expérience des

autres... Ca me permet de

prendre du recul sur ce que je vis,

de prendre conscience qu'en se mettant ensemble on est plus fort pour se faire entendre et combattre les injustices.»

Nous repartons chacun avec quelques exemplaires que nous distribuons de la main à la main à des amis, des parents, des voisins ou que nous portons dans des associations ou des services de la région.



Se rassembler

«Quand je distribue le journal de la main à la main, c'est souvent l'occasion pour des familles que je rencontre, de dire leur volonté de se rassembler elles aussi avec d'autres.»

UNE ÉQUIPE JOURNAL

Dernièrement, nous avons décidé de remettre en place «une équipe journal» sur notre région. Et nous nous sommes fixés plusieurs objectifs.

Se rassembler pour réfléchir à ce que nous avons envie de dire à d'autres : nos combats quotidiens pour résister à la misère, les réflexions que nous menons en Caves, nos interpellations concernant l'application de lois en matière de logement, de chômage...

Porter un message

«Dans le Journal, on exprime souvent nos souffrances, mais ce n'est pas du misérabilisme. Au contraire, ça nous libère parce que notre volonté, c'est de questionner les injustices, de changer la vision qu'on a de la pauvreté.»

Mais aussi, prendre le temps de lire ensemble les articles, pour pouvoir réagir sur ce qui est écrit, dire ce qui nous a interpellés et en débattre ensemble.

Reprendre courage

«Lire le Journal, ça donne de l'espoir. Quand on vit beaucoup de souffrances, parfois on perd l'espoir. Lire le journal et le partager avec d'autres ça encourage ! Il y a aussi l'espoir que ça serve à d'autres.»

S'organiser pour faire circuler le Journal. Aller le lire avec d'autres familles. Et prendre contact avec des associations, des services, des administrations de la région pour qu'ils s'engagent à le diffuser auprès des personnes qu'ils rencontrent.

Véronique, Michel, Didier, Chantal

**QUE CELUI OU CELLE QUI SAIT LIRE,
LISE ET PARTAGE CE JOURNAL AVEC CELUI OU
CELLE QUI N'A PAS PU APPRENDRE À LIRE.**

NOS DROITS

LES SAISIES

En cas d'endettement, quels sont les biens et les revenus qui peuvent être saisis ?



Si je ne paie pas mes dettes, le créancier (la banque, le propriétaire, le fournisseur d'électricité, l'opérateur de téléphonie, etc.) peut obtenir un jugement qui me condamne à payer... et si je ne paie pas, que peut-il faire ? peut-il demander à un huissier de justice de venir saisir mes biens et mes revenus ?

LES ÉTAPES DE LA SAISIE

Une saisie n'intervient que pour faire exécuter une condamnation en justice. Lorsque le débiteur est condamné par un jugement à payer une dette et qu'il ne le fait pas (ou pas assez vite), le créancier peut demander à un huissier de justice de lancer la procédure de saisie.

La première étape de la saisie est la **signification du jugement** : l'huissier vient apporter au débiteur une copie officielle du jugement qui le condamne à payer telle somme d'argent (une dette, une taxe, une amende, etc.). L'huissier remet cette copie officielle du jugement en mains propres au débiteur.

Si celui-ci est absent lorsque l'huissier se présente à son domicile, l'huissier laisse un avis de passage permettant à l'intéressé de se présenter à l'étude de l'huissier pour recevoir les documents concernés.

Cette signification du jugement fait aussi courir le délai pour faire appel contre le jugement de condamnation.

Deuxième étape de la saisie : le **commandement préalable de payer**. Il s'agit d'un nouveau courrier de l'huissier qui met officiellement en demeure le débiteur de payer sa dette et l'avertit qu'à défaut de paiement, il risque de faire l'objet de saisies.

Parfois la signification du jugement et le commandement de payer sont faits dans une seule lettre, parfois, pour des raisons de procédure trop longues à expliquer ici, l'huissier procédera en deux étapes. Une saisie ne peut en tous cas avoir lieu que si les deux documents ont été adressés au débiteur.

Le commandement de payer laisse en principe un délai de 24 heures au débiteur pour payer sa dette. Dans la pratique, le débiteur dispose d'un peu plus de temps, les huissiers sont toujours prêts à tenir compte de propositions de paiements étalés... pour autant que le débiteur les contactent pour proposer un plan d'apurement.

Il est toujours possible, à tout moment, de négocier un paiement échelonné. Il faut évidemment contacter l'huissier en ce sens, ou prendre un avocat qui s'en chargera.

Troisième étape de la saisie : lorsque le commandement de payer reste sans suite, l'huissier de justice doit revenir au domicile du débiteur, généralement sans le prévenir, afin de dresser la liste des biens qui pourront être vendus : c'est le **procès-verbal** de saisie conservatoire mobilière.

L'huissier de justice doit obligatoirement être assisté d'un témoin majeur, sans lien avec l'huissier ou les parties.

Concrètement, l'huissier dresse la liste des biens qu'il découvre chez le débiteur et qui se retrouvent « saisis » : le débiteur ne peut plus s'en défaire sous peine de commettre une infraction. Les objets et meubles notés restent sur place, mais le débiteur ne peut plus les faire disparaître.

A suivre

Philippe Versailles

AGENDA DES REUNIONS CAVES

A NAMUR

Le mardi :

12 juin 2012 à 20h

26 juin 2012 à 20h

A ANDENNE

Le mardi :

5 juin 2012 à 20h

19 juin 2012 à 20h

A CINEY-MARCHE-JEMELLE

Réunion à Jemelle :

Le jeudi de 9h à 11h30

La cave à Noisoux :

Le 18 juin 2012 à 20h

LES ENFANTS D'ANDENNE

LA BDR, C'EST...

C'est sous forme de poésie que les enfants ont exprimé ce que représentait pour eux la bibliothèque de rue...



**La BDR, c'est
lire un tas
de livres
qui nous font vivre
des histoires remplies
d'espoir
que l'on gardera
en mémoire.**

**La BDR, c'est des
moments incroyables
que l'on partage de façon
inoubliable
en compagnie de
nos camarades
par de franches
rigolades.**



**La BDR, c'est
peindre, dessiner
créer, s'exprimer
s'évader par l'imagination
et rêver de mille façons.**



**La BDR, c'est le minibus rouge
avec lequel on bouge
à travers le quartier
pour se rassembler.**

ÇA SE PASSE

ÊTRE ENSEMBLE

Le 21 avril, c'était la journée de rencontre du groupe des jeunes. Une journée de marche ensemble dans les bois, pique nique, jeux et photos. C'est l'occasion de s'entraider, se parler, se confier, se rencontrer. Et faire de belles photos. Merci à ceux qui nous ont aidés à ce que cette journée se passe à merveille.

La prochaine fois, on insistera auprès du soleil. Il est le bienvenu dans notre groupe aussi !



PETITES NOUVELLES

Mons

NAISSANCE

Le 13 avril dernier est née une petite Mado chez Elisa, Lily-Rose, Stéphanie et Mathieu Lardinois.

Chouette, encore une fois grand-père !

Namur

FIN DE STAGE

Bonjour à chacun (e) !

Voilà, fin avril est déjà là, et avec lui, l'heure de fin de mon stage a sonné. Je m'en retourne en France finir mes études.

Merci de m'avoir accueillie ici. Ces huit mois furent un réel plaisir ! Vous tous, par qui vous êtes, votre force, vos combats, vos espoirs, m'avez fait cheminer.

J'espère, pour chacun, une suite douce et rayonnante.

Sincèrement, bon courage.

Juliette

"LA MAIN DANS LA MAIN" le Quart-Monde en mouvement

Ont participé à ce numéro

d'Andenne :
l'équipe d'Actualités Andennaises
de Ciney-Marche-Jemelle-Bastogne :
Chantal, Fabien
de Namur :
Andrée, Cécile, Isabelle, Philippe et
l'équipe de rédaction et d'envoi.

Abonnement :

Abonnement de soutien fixé à 15 Euros/an
Cpte : IBAN BE 67 0013 3858 9387
de la Fédération Luttes-Solidarités-Travail
27, rue Pépin - 5000 NAMUR

Tous les dons de plus de 40 Euros sont
déductibles des impôts.

Montant à verser sur le compte
250-0083038-91
de CARITAS SECOURS francophone
(Délégation de NAMUR - LUXEMBOURG)
avec comme mention :
projet n° 05/65 (LST)
ou projet n° 178 (LST Andenne)

Nos adresses de contact :

A Andenne :
L.S.T. Andenne asbl
Luttes-Solidarités-Travail Andenne
Rue d'Horailles, 26 - 5300 ANDENNE
Tél. : 085/84.48.22
andenne@mouvement-LST.org

A Ciney-Marche :
L.S.T. Ciney-Marche asbl
Route de France, 5
5377 BAILLONVILLE
Tél. : 0479/28.90.57
ciney-marche@mouvement-LST.org

Province du Hainaut :
Fabien Lardinois
Rue de l'Escaloperie, 1
7040 QUEVY-LE-GRAND
Tél. : 065/88.59.50 - 0479/28.90.57

A Namur :
L.S.T. asbl
Luttes-Solidarités-Travail
Rue Pépin, 27 - 5000 NAMUR
Tél. : 081/22.15.12
namur@mouvement-LST.org

A Tubize :
Claire et Jean-François Funck
Rue du Centre, 19 - 1460 VIRGINAL
Tél. : 067/64.89.65
tubize@mouvement-LST.org

adresse du site LST

www.mouvement-lst.org

Chers lecteurs

N'hésitez pas à nous contacter...
Nous attendons vos articles,
vos remarques, un petit coup de fil...
Bonne lecture !

Avec le soutien

de la Communauté Française
(Ministère de la Culture et des Affaires Sociales)
et de la Région Wallonne
(direction générale de l'économie et de l'emploi)